

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## 04 FEVRIER 2025

*Début de séance 20h00*

Présents : Bernard BERTHAUD, Sylvain CROZE, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Thomas HUMBLLOT, Nicolas KOEHREN, Arnaud LAVIGNE, Christian MAGDELAINÉ, Christian SAINTHOT et Solène VILLET.

Le quorum est à 8. Il y a 11 personnes présentes.

Procurations : Marie-Hélène BILLOT (procuration à Paulette GIANCATARINO), Stéphanie FAIVRE (procuration à Liliane GOY), Didier MOMBOBIER (procuration à Arnaud LAVIGNE) et Marie-Anne SALVADORI (procuration à Bernard BERTHAUD).

\*\*\*\*\*

Le secrétariat de séance est assuré par Liliane GOY, adjointe.

### 1) Procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024 est approuvé par l'assemblée.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

### 2) Marché à procédure adaptée – Maîtrise d'œuvre – modification et aménagement d'espaces publics

Madame la Maire indique que, suite à l'étude menée par Altereo sur la revitalisation du centre-bourg, un appel d'offres concernant une mission de maîtrise d'œuvre pour la modification et l'aménagement d'espaces publics existants a été publié sur le site Territoires Numériques. Mis en ligne le 30 septembre 2024, les candidatures étaient recevables jusqu'au 04 novembre 2024 à 12h. Six entreprises ou groupement d'entreprises se sont portées candidates et trois ont été retenues. Ces entités ont ainsi pu effectuer une visite de terrain la semaine du 02 décembre 2024. Ils avaient alors possibilité de déposer leurs offres jusqu'au 06 janvier 2025 à 12h. Une audition s'est déroulée avec la commission d'Appel d'offres le mercredi 15 janvier 2025.

L'aménagement envisagé portait sur la place Louis Maire, la voie bordant l'église (et notamment le croisement avec la rue du Lançot) et la rue de l'Hameçon.

Début octobre 2024, la rue de l'hameçon a connu une forte inondation. Les travaux envisagés doivent tenir compte de cet élément primordial qui n'était pas considéré dans la consigne initiale.

Suite aux auditions, la commission et Madame la Maire veulent proposer au conseil municipal de déclarer le marché public à procédure adaptée sans suite au regard de la redéfinition du besoin et relancer un nouveau marché à procédure adaptée intégrant ce besoin supplémentaire de la rue de l'hameçon. En outre, la commune en profitera pour rajouter l'aménagement du parking végétalisé derrière l'école et le passage au tennis depuis la rue Vieille d'Arbois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclarer le marché public à procédure adaptée « **Mission de Maîtrise d'œuvre pour la modification et l'aménagement d'espaces publics existants** » sans suite au regard de la redéfinition du besoin et de relancer un nouveau marché public à procédure adaptée intégrant en plus de la place Louis Maire, de la rue longeant l'église et de la rue de l'hameçon, une étude pour traiter les inondations de la rue de l'hameçon, la création d'un parking végétalisé derrière l'école et l'aménagement du passage au tennis depuis la rue Vieille d'Arbois

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

En attendant les travaux, la rue sera passée à sens unique dans le sens du courant de l'Hameçon à compter du 1<sup>er</sup> mars. Les riverains sont d'ores et déjà invités à prendre les bonnes habitudes de circulation afin de préserver les bords de la rivière qui s'affaissent à certains endroits.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

### **3) Définition des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAER)**

Madame la Maire précise que la loi relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER) du 10 mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ».

Pour Mont-sous-Vaudrey, plusieurs zones sont répertoriées : pour l'éolien, le photovoltaïque terrestre (avec l'obligation de prendre en compte les ombrières obligatoires sur les parkings d'une surface supérieure à 1500 m<sup>2</sup> (parking de la salle des fêtes), le photovoltaïque en toiture et les réseaux de chaleurs.

Une concertation du public est obligatoire et les modalités doivent être définies par le conseil municipal :

- Un recueil des avis sera mis en disposition
- La publicité sera faite via les panneaux, le site, la page Facebook, des affiches et Intramuros
- Les remarques pourront être formulées par courriel ou courriers
- La consultation débutera le 17 février 2025 et se tiendra jusqu'au 10 mars 2025

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

### **4) Projet de convention de ruralité**

Dans le cadre de la construction du futur groupe scolaire, un projet de convention de ruralité entre les 10 communes concernées, la CCVA, l'inspection d'académie et la préfecture, est proposé.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

### **5) Associations : subvention 2025**

Après avoir fait état des demandes 2025 et un rappel de ce qui a été donné en 2024, le conseil municipal a accordé des subventions aux 21 associations suivantes : Amicale des donneurs de sang, Anim'Mont, Association sportive du collège, Billard Club de Mont-sous-Vaudrey, Boutique Ephémère CCSVA, Club de pétanque, Club du temps libre, Foyer socio-éducatif du collège, Jura Highland Pipe's & drums, le Quadrille du Val d'Amour, les restaurants du cœur, Ondes et Rives, Oulham, la prévention routière, Remue-Méninges, La retraite sportive du Val d'Amour, le Souvenir français de Mont-sous-Vaudrey, le Tennis Club du Val d'Amour et les vétérans du Val d'Amour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'unanimité, les subventions présentées pour un montant de 39 600 €.

En outre, Madame la Maire rappelle les avantages accordés aux associations : impressions, salles... Une réunion est prévue le 15 février 2025 et une surprise est réservée pour leurs responsables.

Elle en profite pour indiquer la tenue du festival des Semeurs du Val d'Amour les 13/14 et 15 juin à Mont-sous-Vaudrey.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## **6) Subvention exceptionnelle : Solidarité avec la population de Mayotte**

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Mont-sous-Vaudrey tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Une somme de 300 € va être versée à la Protection Civile pour participer à cette solidarité nationale.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## **7) Association des Maires Ruraux du Jura : adhésion et convention**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) créée en 1971 qui fédère et représente les maires des communes de moins de 3500 habitants, partout en France.

Elle s'engage au niveau local et national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. Elle participe au débat public en formulant des propositions et en réalisant des interventions. Elle publie des rapports et des contributions lors des discussions parlementaires. L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle.

En outre, depuis le mois de janvier, l'antenne départementale du Jura tiendra une permanence dans un bureau de la mairie.

La commune va adhérer à cette association pour un montant de 110 € (tarif 2025).

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## **8) CEREMA : Adhésion**

Renseignements pris avant le conseil municipal, il s'avère que la CCVA est déjà adhérente de cette structure et que la commune n'a pas besoin de l'être en parallèle. Ce point est donc supprimé en accord avec le conseil municipal.

## **9) Tarifs 2025 – modification 1**

Madame la Maire rappelle la grille tarifaire validée au précédent conseil municipal (délibération 2024-54).

Elle indique que suite à la suppression du CCAS et son remplacement par la commission « vie sociale », il convient d'intégrer les tarifs du CCAS dans ceux de la commune :

- Tarif repas séniors pour les personnes accompagnantes de – de 73 ans : 25 €
- Gratuité de la carte avantage jeunes pour les jeunes de – de 30 ans, encore scolarisés et domiciliés à Mont-sous-Vaudrey ayant réalisé une pré-demande

Le conseil profite de ce point de discussion pour apporter les modifications suivantes :

- Les locations de la salle des fêtes pour les lotos sont limitées à 2 par an par association (associations extérieures) Ces deux lotos ne pourront pas se dérouler sur le même week-end.
- Le matériel cassé ou perdu aura une rubrique dédiée afin de couvrir la salle des fêtes et la salle Royet
- Le pied de la télévision est rajouté sur les lignes concernées par la télévision ainsi que la table de projecteur (50 € TTC)
- Pour une chaise cassée il sera demandé 70 € TTC
- L'écran blanc est désormais dans une catégorie Divers

- Dans cette dernière catégorie, sont rajoutés le parasol chauffant cassé pour 140 € TTC et le vidéoprojecteur cassé ou perdu pour 300 € TTC

*Vote à la majorité (15 votes).*

## **10) Institution du temps partiel et modalités d'exercice**

Madame la Maire indique avoir reçu une demande de passage à 80 % d'une employée du secrétariat. Actuellement, rien n'est mis en place pour pouvoir répondre à sa demande.

Elle propose l'institution du temps partiel au sein de la commune selon les modalités vues avec le Centre de Gestion du Jura.

Le Comité Social Technique du CdG 39 doit se pencher sur cette demande et émettre son avis. Dès la réception de l'avis, la commune pourra délibérer favorablement à cette mise en place.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## **11) Groupe scolaire : cession des parcelles ZD 62 et ZD 63**

Dans le cadre des pourparlers relatifs aux parcelles supportant l'actuel et le futur collège, un échange de terrain est nécessaire entre la commune et le conseil départemental du Jura.

Afin d'engager concrètement des études préalables du nouveau collège, il convient d'officialiser le transfert des parcelles ZD n° 62 et ZD n°63 au Département sous réserve d'une cession à terme de la parcelle ZD n°43 à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Mont-sous-Vaudrey, à l'unanimité autorise la cession pour l'euro symbolique des parcelles ZD 62 et ZD 63 sous réserve d'une cession à terme de la parcelle ZD 43 à la commune, indique que, si l'une des deux opérations n'aboutissait pas, alors soit le Département restituerait les parcelles acquises à la Commune, soit, il s'engagerait à indemniser cette dernière à hauteur du montant estimé par France Domaine, charge le conseil départemental pour régler cette cession par un acte en la forme administrative.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## **12) Chemin des pas perdus : cession de la parcelle E 527**

Madame la Maire rappelle la délibération 2018/39 actant le déclassement d'une partie de voirie et la vente de cette parcelle d'environ 250 m<sup>2</sup> à un particulier à l'euro symbolique.

En février 2023, un bornage a été réalisé par ABCD. La parcelle concernée par la présente délibération est la parcelle E 527 d'une superficie de 254 m<sup>2</sup>.

Cette portion routière a perdu son affectation à un service public ou à l'usage direct du public.

Dans les faits, cette portion n'est pas dans l'alignement du chemin des pas perdus. Elle est enherbée depuis de longues années et sans utilisation particulière pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Mont-sous-Vaudrey, à l'unanimité moins une abstention constate la désaffectation du domaine public communal de la parcelle E 527, approuve son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, cède la parcelle E 527 d'une surface de 254 m<sup>2</sup> à un particulier à 10€/m<sup>2</sup> soit 2 540 € et indique que l'ensemble des frais relatifs à cette cession reviennent à l'acquéreur.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

### 13) Questions diverses :

#### ● Point sur la forêt

Un point sur la forêt a été fait depuis 2018. Il est observé les évolutions des comptes représentant les masses d'argent les plus importantes : le 2117 pour les dépenses (investissement) et le 7022 pour les recettes (fonctionnement).

Pour 2024, après une année 2023 exceptionnelle suite aux dégâts causés par la tempête, la différence entre les recettes et les dépenses représente la coquette somme d'environ 120 500 € en plus pour la commune.

Suite aux différentes demandes réalisées par la commune (courriers, saisine du tribunal et désormais procès-verbal au titre de l'urbanisme), la cabane bulle, présente à l'Etang Rouge, a été descendue par son propriétaire. Pour ce qui est de l'accrobranche, nous arrivons à échéance de la convention et nous n'avons pas souhaité renouveler.

Au niveau des éoliennes, nous avons reçu l'avenant à promesse de bail emphytéotique signé des différents partis. Une copie de ce document a été fournie à l'ASFM.

#### ● Eclairage public

Faisant le point sur les contrats au niveau de l'éclairage public, nous nous sommes rendu compte d'un point de livraison pour lequel nous payons un abonnement sans consommation depuis des années et un autre où nous n'avons pas de contrat. Dès le mois de novembre, les demandes nécessaires ont été formulées. En janvier, après une coupure de quelques jours, les choses sont revenues dans l'ordre.

Il a également été demandé à l'électricien d'intervenir sur la période de baisse d'intensité des poteaux. Au lieu de 2h – 6h, il lui a été demandé d'étendre la consigne de 22 h à 6h. L'intervention s'effectuera sur 2 années.

#### ● Pièges à frelon à pattes jaunes

La communauté de communes propose un groupement d'achat pour l'acquisition de pièges à frelons à pattes jaunes. Elle prévoit d'en fournir 2 par communes et les communes sont invitées à prendre des pièges supplémentaires si elles le souhaitent. La commune de Mont-sous-Vaudrey décide d'en demander 2 en plus des 2 qui seront fournis

#### ● Prochains évènements

- Le bulletin municipal est en cours de distribution dans les boîtes aux lettres
- Mardi 11 mars 2025 à 20 h : Conseil municipal adoption ZAER suite à concertation
- A partir du 31 mars : Passage toutes les 2 semaines des camions de ramassage des ordures ménagères (contre toutes les semaines actuellement)
- Jeudi 10 avril 2025 à 20h : Conseil municipal budgétaire

#### *Fin de séance 22h05*

La secrétaire de séance  
Liliane GOY



La Maire,  
Paulette GIANCATARINO



